



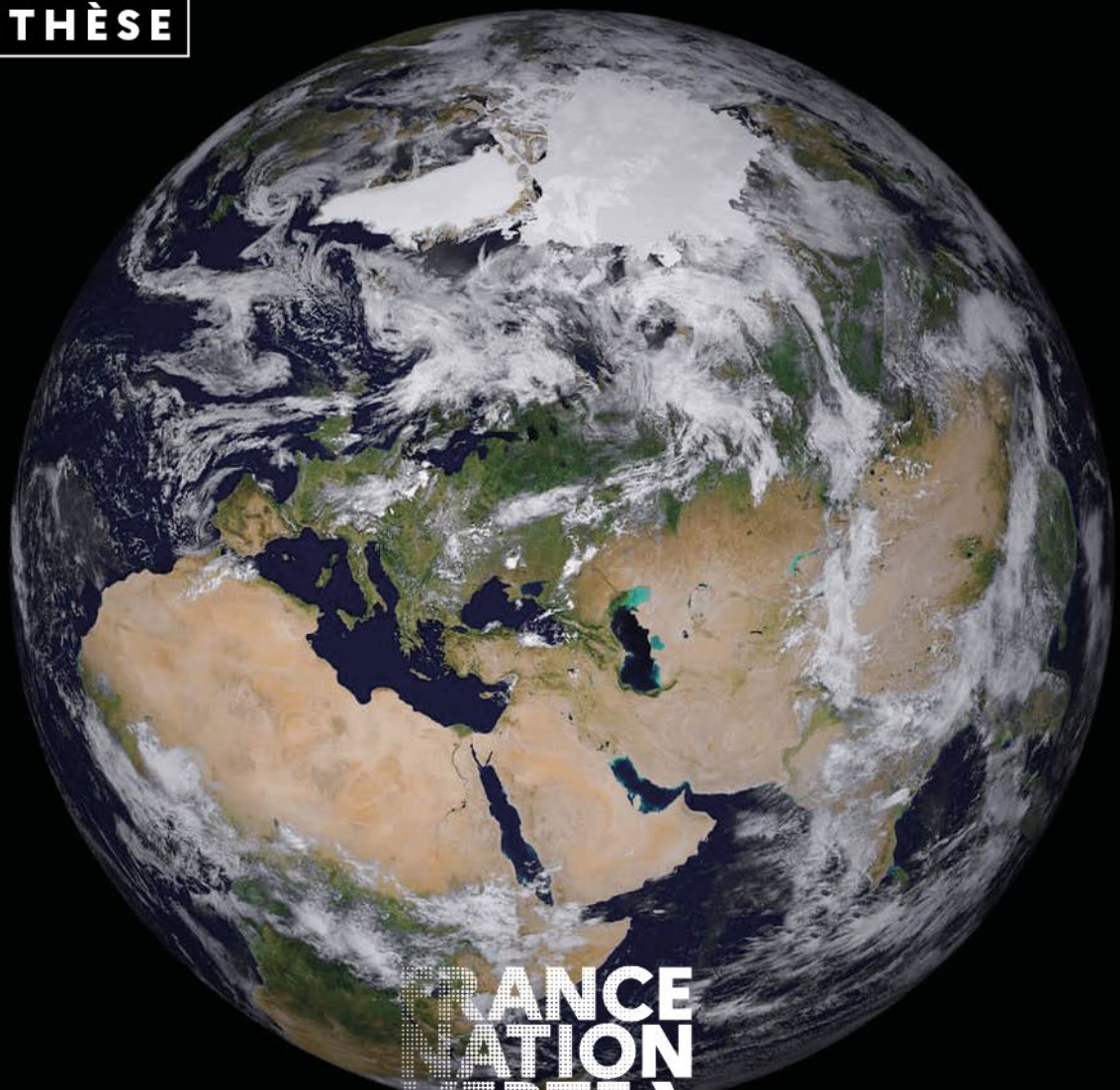
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie européenne et internationale 2023-2027

des ministères de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires,
de la Transition énergétique
et du secrétariat d'État à la Mer

SYNTHÈSE



**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer



Préface

Les dimensions européenne et internationale sont cruciales pour faire aboutir les politiques publiques de nos ministères. Le portage à l'international des priorités ministérielles implique de maîtriser un champ d'action très large et de mobiliser des acteurs et des outils multiples et parfois difficiles d'accès. Pour réussir dans cette entreprise, il est essentiel que notre action soit coordonnée, lisible et qu'elle réponde à des priorités partagées entre administration et corps politique afin qu'elle soit plus efficace et « porteuse de sens ».

L'objectif de cette stratégie est donc de fixer un cadre commun pour nos trois ministères, dans le respect des compétences et des prérogatives de chacun, permettant de sortir de « la dictature de l'urgence » et définir un cap partagé sur le moyen terme sur lequel investir nos ressources et nos efforts. Ce document est ainsi appelé à guider notre action au quotidien tout en s'adaptant dans le temps aux nouveaux enjeux et aux nouvelles orientations gouvernementales.

Issue d'un travail partenarial au sein des services ministériels et alimentée par une large consultation des parties prenantes, cette stratégie vise également à présenter à nos interlocuteurs notre vision du monde, nos ambitions et nos engagements dans un esprit de transparence et de responsabilité.

Cette stratégie donne enfin la pleine mesure des enjeux auxquels nous sommes confrontés et les défis existentiels qui sont devant nous. En ce sens, elle possède une dimension mobilisatrice qui caractérise le *modus operandi* de nos ministères et que nous souhaitons, par le biais de ce document, faire partager au plus grand nombre.



Christophe Béchu

Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires



Agnès Pannier-Runacher

Ministre de la Transition
énergétique



Hervé Berville

Secrétaire d'État chargé
de la Mer



Synthèse

L'action des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et du secrétariat d'État à la Mer (ci-après dénommés les « ministères »), présente une très forte dimension européenne et internationale. Ces échelons sont en effet essentiels, notamment par l'incidence des règles et normes qui y sont développées et qui cadrent l'action ministérielle (environnement, transport, énergie, etc.). Ils constituent en même temps une opportunité majeure pour mettre en avant et faire prospérer la vision portée par la France afin qu'elle soit connue et partagée par le plus grand nombre de ses partenaires.

Dès lors, cette stratégie vise à définir une vision à moyen terme (période 2023-2027) commune à ces « ministères » et identifie les priorités et les initiatives à engager en Europe et dans le Monde pour la mettre en œuvre. Elle est structurée autour de quatre chapitres thématiques décrivant les objectifs partagés, et de deux chapitres transversaux présentant les moyens d'action à mobiliser, la gouvernance et le pilotage de la stratégie.

Lors de sa conception, cette stratégie a fait l'objet d'une large consultation afin de recueillir les attentes et les suggestions des principaux partenaires, toutes catégories confondues, des « ministères ».

Lutter contre le dérèglement climatique, décarboner l'économie et renforcer la souveraineté

D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il est indéniable que le réchauffement climatique est d'origine humaine et qu'il a lieu à un rythme sans précédent. Les catastrophes naturelles qui en découlent sont de plus en plus fréquentes. Pour les « ministères », la lutte contre le dérèglement climatique doit s'attaquer à la fois aux causes du réchauffement, par une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, et à ses conséquences à travers le développement de politiques d'adaptation. Elle doit en même temps tenir compte et accompagner les difficultés rencontrées par les partenaires les plus vulnérables afin que les bénéfices de la transition soient accessibles à tous.

Dans ce contexte, l'Union européenne et la France se sont engagées à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et à respecter une trajectoire ambitieuse de réduction des émissions afin de mettre pleinement en œuvre l'Accord de Paris.

Cela nécessite plusieurs mesures structurantes permettant de réduire l'impact climatique des consommations, au premier rang

desquelles les consommations énergétiques, par des mesures de sobriété et d'efficacité. Les « ministères » promeuvent également les actions visant à décarboner les sources d'énergie, notamment par l'augmentation de la production d'électricité renouvelable et nucléaire et par le recours aux combustibles et carburants alternatifs aux énergies fossiles, à l'électrification des usages qui peuvent l'être et en promouvant la mobilité durable. Les « ministères » incitent également au développement et au renforcement des politiques de tarification des émissions de gaz à effet de serre y compris pour les produits importés pour stimuler et privilégier la production bas-carbone. Ils soutiennent également les mesures de préservation et de renforcement des milieux naturels qui absorbent les gaz à effet de serre (« puits de carbone »), notamment par la lutte contre la déforestation et la promotion d'une meilleure gestion forestière et des sols, ainsi que par la préservation de l'océan.

Cette transformation de la société constitue une opportunité pour renforcer la souveraineté énergétique de la France et de l'Union européenne et accroître ainsi leur indépendance. Pour qu'elle soit comprise et désirable, cette transformation doit être juste socialement et bénéficier à tous. Les « ministères » soutiennent dès lors la mise en œuvre de politiques d'accompagnement, notamment à l'égard des populations les plus vulnérables, favorisant le développement de la connaissance, la formation initiale et continue aux nouveaux métiers et encourageant l'innovation dans de nouveaux procédés et l'industrialisation en Europe et en France des équipements critiques pour la transition, dans un double objectif de développement et souveraineté économique. Ils cherchent également à sécuriser l'approvisionnement et l'acheminement en matériaux critiques nécessaires aux technologies bas-

carbone afin qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

Pour remédier aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, les « ministères » promeuvent enfin des actions d'adaptation sur le terrain, en tenant compte du contexte local. Ils soutiennent en particulier le déploiement de solutions fondées sur la nature qui ont l'avantage d'apporter des bénéfices tant pour le climat que pour la biodiversité.

Préserver et restaurer la biodiversité, prévenir et lutter contre les pollutions

Tout comme le changement climatique, la perte de biodiversité terrestre et marine et ses conséquences néfastes pour la vie humaine sont clairement établies par la communauté scientifique internationale, notamment la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Pour y remédier, des actions urgentes au niveau européen et mondial sont nécessaires pour préserver, restaurer et créer les conditions d'un usage durable de la biodiversité, en réduisant notamment toutes les pressions sur les espèces et les milieux naturels, et notamment les pollutions.

C'est pourquoi les « ministères » promeuvent, portent et accompagnent les initiatives publiques et privées visant à reconstituer

et conserver les populations d'espèces, leur diversité génétique, à lutter contre le risque d'extinction des espèces sauvages et à réglementer leur commerce. Ils suscitent et soutiennent notamment des initiatives qui contribuent à la valorisation des services rendus par la biodiversité, et à la prise en compte des coûts associés à la disparition des espèces.

L'action des « ministères » vise également à préserver et restaurer les milieux naturels. Ils promeuvent notamment l'accroissement des espaces protégés et la connectivité entre eux, par une vision territoriale globale et transfrontalière et par la mobilisation d'outils de planification aux différentes échelles des territoires.

Les facteurs de pression auxquels la biodiversité fait face sont multiples, comme l'artificialisation des sols, les activités économiques non durables comme l'agriculture intensive ou la pêche illicite et non réglementée, ou la raréfaction de l'eau et la détérioration de sa qualité. Pour les limiter, les « ministères » défendent l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les nombreuses politiques sectorielles concernées, par le renforcement des mesures d'évaluation des impacts des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement. Ils soutiennent également les activités économiques durables et promeuvent une approche intégrée de la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes à toutes les échelles.

Pour limiter les pollutions, l'action doit être réalisée en priorité à leur source. Les « ministères » défendent ainsi le renforcement des normes visant à réduire progressivement les émissions polluantes des différentes activités et la mise en œuvre du principe « pollueur payeur ». Ils promeuvent également une vision intégrée des produits chimiques, des déchets et de la pollution et accordent une attention particulière à ce que la lutte contre le plastique soit menée sur la base d'une approche fondée sur le cycle de vie.

Assurer la transition vers une économie sobre et circulaire et des modes de consommation et de production durables

La triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité et de

la pollution est aussi liée à la gestion non durable des ressources comme le souligne le Groupe international d'experts sur les ressources (GIER).

Pour répondre à cet enjeu, les « ministères » promeuvent une transformation du modèle économique, fondée sur la sobriété en matière d'utilisation des ressources naturelles, sur le développement de l'économie circulaire et sur une réindustrialisation conforme aux objectifs de décarbonation et de durabilité, en mobilisant les acteurs publics et privés.

Ils soutiennent notamment des modes de production durables pour concilier l'impact économique et social avec la préservation de l'environnement : cela se traduit notamment par le renforcement des politiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la généralisation de l'éco-conception à tous les secteurs d'activité et le renforcement de la traçabilité des matières premières et des produits tout au long des chaînes de valeur. Ils défendent également des mesures d'analyse du cycle de vie des produits importés afin de lutter contre la concurrence déloyale avec d'autres régions du monde.

Les « ministères » agissent également sur la demande, en cherchant à donner aux consommateurs et à la puissance publique les moyens d'orienter les choix économiques. Ils soutiennent notamment le développement de dispositifs d'écolabels et d'affichage environnemental des produits, la lutte contre les allégations environnementales frauduleuses et le développement de marchés publics intégrant des critères environnementaux.

La sobriété de l'usage des ressources passe aussi par la prévention et une meilleure gestion des déchets dans l'ensemble des filières. Les « ministères » cherchent ainsi à réduire drastiquement l'exportation de

déchets en dehors de l'Union européenne et à faire de la valorisation des déchets une activité attractive pour les entreprises et un réflexe pour les usagers.

Promouvoir un développement sûr, équitable et respectueux des droits humains

Le développement durable ne peut se concevoir sans l'accès équitable de tous à certains services et infrastructures notamment l'eau, l'énergie, le logement ou la mobilité. Cet accès doit être assuré avec un haut niveau de sécurité, de sûreté et de prévention des risques tant pour les infrastructures et services que pour leurs usagers en prenant en compte les atteintes à l'environnement.

Pour ce faire, les « ministères » cherchent à faire en sorte que la planification, la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et services associés, notamment publics, soutiennent l'activité économique tout en améliorant la vie quotidienne des citoyens et la cohésion des territoires. Ils s'assurent également du respect des normes sociales et environnementales et des conditions de concurrence loyale. Cette action vise également à créer les conditions d'une transition vers des villes plus durables grâce à l'urbanisme écologique.

Ils prennent également en compte les avancées rapides de l'innovation technologique et numérique tout en maîtrisant leurs incidences négatives potentielles, tant en matière environnementale et sociale que de souveraineté. Les « ministères » agissent également pour anticiper les risques naturels et technologiques auxquels les populations et les infrastructures peuvent être exposées. Pour cela, ils œuvrent au développement d'outils juridiques et techniques et de savoir-faire adaptés.

Pour garantir un développement et une exploitation durables des infrastructures et

services, les « ministères » défendent par ailleurs le renforcement de la démocratie environnementale et le respect des droits humains et sociaux. Ils soutiennent dès lors l'affirmation du droit d'information et celui de participation, et contribuent à la lutte contre la criminalité environnementale. Ils promeuvent également le respect des principes d'égalité, de non-discrimination et du droit des minorités. Ils agissent enfin pour lutter contre la concurrence déloyale et le contournement des réglementations afin d'améliorer les conditions d'emploi et de travail et développer les compétences et les savoir-faire.

Maximiser l'influence et développer des modes d'action efficaces

Afin d'atteindre ces objectifs, les « ministères » disposent et mettent en œuvre plusieurs moyens d'action. Ils participent activement dans les différentes enceintes de dialogues et de négociations européennes et mondiales, et s'appuient également sur la coopération bilatérale avec les pays tiers.

Ils cherchent également à accroître au niveau mondial les moyens alloués aux enjeux de développement durable par des investissements publics et privés, à éliminer les subventions néfastes à l'environnement et à conditionner les financements à l'accroissement de la durabilité des activités.

Ils développent des synergies avec des acteurs non étatiques afin de démultiplier les actions d'influence, en s'appuyant notamment sur les coalitions multiacteurs, la coopération décentralisée et les experts scientifiques.

Ils cherchent aussi à faire évoluer les cadres juridiques et réglementaires européens et internationaux pour orienter les comportements, en soutenant, par exemple, la réciprocité des normes notamment environnementales avec les pays tiers.

Dans un contexte international très concurrentiel, les « ministères » accompagnent également les entreprises françaises dans leur conquête de nouveaux marchés afin d'accélérer les transitions écologique et énergétique et déployer les technologies bas-carbone dans le monde entier. Pour ce faire, ils promeuvent le savoir-faire français, soutiennent les projets et déploient des mesures d'intelligence économique pour les protéger.

Afin que cette action des « ministères » soit efficace, une répartition claire des compétences et des missions entre services

est présentée. L'articulation avec les autres acteurs de l'État, qu'il s'agisse des établissements et écoles sous tutelle ou d'autres ministères notamment, est également assurée par des mesures garantissant la fluidité des échanges, pour une bonne cohérence d'ensemble et une mutualisation des moyens.

Piloter la stratégie et la mettre en œuvre

Afin de garantir que la stratégie reste pertinente dans le temps et que ses objectifs soient atteints, un cadre de gouvernance est établi ainsi qu'un dispositif d'évaluation périodique des résultats obtenus.



La Stratégie européenne et internationale vise à présenter la vision du monde du ministère, ses ambitions et ses engagements pour la période 2023-2027, conformément aux orientations gouvernementales. Elle répond aux enjeux et aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés. Comme précisé dans cette synthèse, ils se traduisent au travers de quatre grands axes thématiques et deux chapitres transversaux sur les moyens d'action à mobiliser et sur la gouvernance pour piloter la stratégie. Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le document, la SEI est complétée par cinq annexes qui affinent son champ d'action et permettent le suivi de sa mise en œuvre. Vous trouverez ces documents dans la *version intégrale de la Stratégie européenne et internationale.*

Stratégie européenne et internationale 2023-2027

des ministères de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires,
de la Transition énergétique
et du secrétariat d'État à la Mer

SYNTHÈSE



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*